

Emballages Industriels et Commerciaux

Réunion de concertation

Mesure 18 – REP Emballages professionnels et augmenter part des bouteilles et canettes collectées en CHR

Directive Emballages modifiée fin mai 2018 : REP EIC

11 juillet 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ordre du jour

- 1) Éléments de contexte
- 2) État des lieux et études existantes identifiées
- 3) Échanges avec les participants / systèmes de collecte et de recyclage en place
- 4) Calendrier des prochaines étapes



1) Éléments de contexte

2) État des lieux et études existantes

3) Échanges avec les participants / systèmes de collecte et de recyclage en place

4) Calendrier des prochaines étapes



La feuille de route économie circulaire



- **Élaboration de novembre 2017 à mars 2018**
 - Consultation des parties prenantes (ateliers, contributions écrites)
 - Consultations publiques
 - Expertises (rapport sur les REP)
- **Publication le 23 avril 2018**
 - La feuille de route du Gouvernement
 - Documentation disponible sur le site du MTES



<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

La feuille de route économie circulaire



- **Réussir la transition vers un modèle d'économie circulaire**
 - Réduire de moitié les déchets mis en décharge
 - Tendre vers le 100% de plastique recyclé
 - Mobiliser tous les Français
 - Créer de l'emploi local et durable
 - Répondre à nos engagements internationaux
- **Une feuille de route pour tous les acteurs**
- **50 MESURES DÉFINIES**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Entreprises  **Citoyens**
Acteurs publics  **Collectivités**

Exemples de mesures



- Renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité
- Généraliser la mise en place de critères d'éco-modulation à toutes les filières REP et faire de l'éco-modulation un outil réellement incitatif
- Donner plus de liberté aux producteurs pour l'exercice de leur responsabilité dans le cadre des filières REP
- Incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans les produits
- Étendre le champ de la filière REP « emballages » aux emballages professionnels et se donner pour objectif d'augmenter le pourcentage de bouteilles et canettes collectées dans le secteur des cafés, hôtels et restaurants

Les filières à responsabilité élargie des producteurs

- **Le principe de la responsabilité élargie des producteurs**
 - Directive-cadre sur les déchets, code de l'environnement
 - « Les producteurs pourvoient ou contribuent financièrement à la gestion des déchets issus de leurs produits »
- **Les objectifs de la REP**
 - Développer le recyclage et la réutilisation de certains déchets
 - Intégrer les coûts de gestion des déchets dans le coût du produit
 - Encourager l'éco-conception
 - Prévenir les déchets

Directive cadre sur les déchets

Directive sur les emballages et déchets d'emballages

- **Paquet sur l'économie circulaire**
 - La Commission a révisé les directives déchets : directive cadre déchets, directive emballages et déchets d'emballages, directive enfouissement, directive VHU et D3E
 - Directive (UE) 2018/852 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages

Directive cadre sur les déchets

Directive sur les emballages et déchets d'emballages

Quelques objectifs de la directive emballages :

- Mettre en place des régimes de responsabilité élargie des producteurs **pour tous les emballages**, au plus tard le 21 décembre 2024
- Mettre en place un **système de communication des données** : données sur les produits mis sur le marché et soumis à REP, données sur la collecte et le traitement des déchets issus de ces produits
- **Couverture des coûts** de la collecte séparée des déchets, leur transport et traitements, ainsi que les coûts de collecte et communication des données
- **Prévenir les déchets**

Directive cadre sur les déchets

Directive sur les emballages et déchets d'emballages

Quelques objectifs de la directive emballages :

- Taux de recyclage à atteindre par matériau :

Emballages / Matériaux d'emballages	Objectifs de tx de recyclage en 2025	Objectifs de tx de recyclage en 2030
Tous les emballages	65%	70%
Plastique	50%	55%
Bois	25%	30%
Métaux ferreux	70%	80%
Aluminium	50%	60%
Verre	70%	75%
Papier et carton	75%	85%

Proposition de Directive Plastique

La Commission a également proposé, fin mai 2018, une directive relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique (usage unique, pollution marine)

- **Atteindre un taux de collecte séparée des bouteilles en plastique de 90 % d'ici 2025**
- **Obligation de mettre en place de nouvelles filières REP notamment pour certains produits en plastiques (contenants alimentaires, tasses / verres en plastique, ...)**
- **Obligation de réduire la consommation de certains produits en plastique (récipients alimentaires, gobelets)**

Fonctionnement des filières REP

- **Encadrement du dispositif**
 - Choix entre des structures collectives (éco-organismes) ou des systèmes individuels
 - Approbation ou agrément par l'État pour une durée maximale de 6 ans
 - Cahier des charges pour chaque filière
 - Instance de gouvernance (commission des filières REP)

Fonctionnement des filières REP

- **Les éco-organismes**
 - Deux modèles de fonctionnement :
 - financier
 - organisationnel
 - Gouvernance assurée par les producteurs
 - Pas de but lucratif
 - Modulation des contributions selon des critères environnementaux liés à la conception, à la durée de vie et à la fin de vie du produit

La filière REP des emballages ménagers

- Cahier des charges d'agrément établi par les pouvoirs publics après concertation avec les parties prenantes
- Agrément en cours : 2018 – 2022
- Sociétés agréées mettant en œuvre leur agrément :
 - CITEO
 - ADELPHE
 - Environ 22 700 contrats adhérents, environ 740 contrats collectivités (36 000 communes)
 - 5 037 000 tonnes de gisement contribuant
 - 665 M€ de contributions
 - 639 M€ de soutiens versés aux collectivités
 - Taux de recyclage global actuel : 68 % Vs Obj : 75 %

1) Éléments de Contexte

**2) État des lieux et études existantes
identifiées**

3) Échanges avec les participants / systèmes de collecte et de recyclage en place

4) Calendrier des prochaines étapes



- 1) Éléments de Contexte
- 2) État des lieux et études existantes
- 3) Échanges avec les participants /
systèmes de collecte et de recyclage en
place**
- 4) Calendrier des prochaines étapes

- 1) Eléments de contexte
- 2) Etat des lieux et études existantes
- 3) Echanges avec les parties prenantes
- 4) Calendrier des prochaines étapes**



Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr